Catégoriel 2013 Coefficients pour la PSR

Prime de service et de rendement

	CMVRH et ENTE	Administration centrale CGEDD - Outre-Mer SETRA – CETMEF CPII	Autres services
ITPE	2,00	1,85	1,35
Directeurs et chargés de recherche	2,00		
TSDD	2,00	1,93	1,43
- exception : ex chef de subdivision	2,00	1,93	
Dessinateurs / ETST	2,00	2,00	1,90

Le coefficient indiqué, en le multipliant par le taux de base (arrêté du 15 décembre 2009), permet de calculer la dotation de PSR annuelle d'un agent

Toutefois, pour l'année 2013, les taux de base pour les différents grade de TSDD sont les suivants :

grade	taux de base	
TSDD en chef	1 400	
- exception ex chef de subdivision	1 525	
TSDD principaux	1 289	
- exception ex TSE	1 150	
TSDD	986	

Prime pour services rendus

agents d'exploitation et spécialisés	1,44
chefs d'équipe et principaux	plafond

Le coefficient indiqué, en le multipliant par le taux de base (arrêté du 5 janvier 2011), permet de calculer la dotation de PSR annuelle d'un agent